



bar Les plaisanciers mettent la pression contre la « pêche intensive »

À l'occasion du Nautic, les cinq fédérations de pêcheurs plaisanciers signataires, le 7 juillet 2010, de la « Charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche de loisir écoresponsable » (1), ont fait le point sur son application. Qui, estiment-elles, se fait à leur détriment.

« Dans un esprit constructif, ils (NDLR : les plaisanciers) ont ainsi accepté des mesures comme le marquage des prises, indiquent-elles dans un communiqué. Cependant, après plus d'une année de concertation, force est de constater que les pêcheurs de loisir sont bien les seuls à essayer d'avancer objectivement et concrètement. »

Dans le collimateur, la pêche professionnelle qui, « assistée et soutenue par un organisme ministériel qui lui est objectivement inféodé (DPMA), ne se préoccupe de la ressource qu'au travers des efforts qu'elle demande aux seuls pêcheurs

de loisir de consentir. (...) Dans l'état actuel des choses, nous n'entendons plus consentir d'autres efforts tant que les autres partenaires signataires de la charte n'auront pas répondu de manière significative à leurs engagements. »

Après un rappel de l'impact économique et sociologique de la pêche de loisir (3 millions de pratiquants, 2 milliards d'euros de dépenses annuelles), les fédérations proposent « d'autres perspectives ». La principale : que certains poissons soient réservés prioritairement « aux pêches non intensives pratiquées par les pêcheurs amateurs comme par certains professionnels ».

Les espèces ciblées, au premier rang desquelles figure le bar, devraient présenter « au moins deux spécificités : avoir une valeur marchande qui varie du simple au quintuple selon qu'ils finissent écrasés dans les

culs de chaluts ou qu'ils sont pêchés « proprement » par les ligneurs ; être recherchés par la majorité des pêcheurs de loisir et constituer ainsi le moteur d'une activité ».

Estimant qu'il « serait logique d'interdire toute pêche intensive du poisson en période de frai », les plaisanciers affirment que « les ressources naturelles sont le patrimoine de tous et non pas le pré carré d'une catégorie de pêcheurs, fussent-ils professionnels ».

Bernard JÉGOU

(1) Fédération de chasse sous-marine passion (FFSMP), Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF), Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), Fédération française de pêche en mer (FFPM) et Union nationale des navigateurs (Unam).

